

2025-13-01_01 – CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle La Chapelle

Habilitation n°24ACLHABCP0003 du 02/10/2024 au 01/10/2029
Certificateur : Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques

Objectifs opérationnels

- Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation
- Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle
- Participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

Public

- Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, pouvant exercer une activité en milieu ordinaire de travail, ayant un ou plusieurs projets à confirmer.

Pré-requis

- Aucun prérequis n'est expressément requis par voie réglementaire. Il s'agit là d'une formation de 1er niveau, initiale. La DRAJES requiert néanmoins une période minimale d'immersion en structure de 2 à 3 semaines afin de confirmer le projet du candidat.
- Au cas où le nombre des candidats excède le nombre des places disponibles, conformément à nos arrêtés d'habilitation DRAJES, avant l'entrée en formation, il sera organisé des tests de sélection.
- Ces tests d'entrée consisteront en la complétude d'un petit livret Diagnostic visant à vérifier des capacités écrites minimales et un entretien de 30 min. sur ces expériences et sa motivation permettant de mesurer l'aboutissement du projet professionnel du candidat, sa capacité à se projeter dans une formation qualifiante ainsi que sa motivation à entrer dans une formation CPJEPS.

Modalités de recrutement

- Recrutement effectué en partenariat avec les prescripteurs France Travail, Mission Locale et Cap Emploi.
- Information collective d'une durée maximale de 3 heures, suivie d'entretien individuel de positionnement (dans la journée ou maximum sous trois jours) ayant pour objectif de définir un parcours individualisé de formation (parcours individualisé sans remise à niveau OU parcours individualisé approfondi avec remise à niveau).

Niveau d'entrée : sans niveau spécifique

Niveau de sortie : niveau 3

Effectif : Groupe de 6 à 10 personnes

Durée et date

- En centre : 595 h
- En entreprise : 508 h

Soit une durée totale de 1 103 h.

Durée hebdomadaire en centre de formation : 35 h. Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h. **Périodes en structures de loisirs :** découpage en semaines complètes mais également certains mercredis et jeudis.

Du 28/05/2025 au 09/02/2026

N° carif : GE1786099

N° RNCP : 39927



Siège Social
ZI Les Franchises
132 rue de la poudrière
52200 Langres

T: 03 25 87 02 51

langres@poinfor.org

Chaumont
48 rue de la Chavoie
52000 Chaumont

T: 03 25 32 26 98

chaumont@poinfor.org

Saint-Dizier
63 avenue du Général Sarrail
52100 Saint Dizier

T: 03 25 04 38 60

saint.dizier@poinfor.org

La Chapelle Saint Luc
3 rue Archimède
10600 La Chapelle Saint Luc

T: 03 25 70 47 47

la-chapelle-saint-luc@poinfor.org

Migennes
131 avenue Jean Jaurès
89400 Migennes

T: 03 86 80 38 28

migennes@poinfor.org

Contenu

	Heures en présentiel
M01-1 - Accueil, intégration et positionnement	21 h
M01-2 - Connaissances des pratiques et enjeux numériques et préparation au distanciel éventuel	4 h
M01-3 - Préparation EPMSP ET EPSMSP - La prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes	7 h
M01-4 - Préparation EPMSP ET EPSMSP - SST	14 h
M01-5 - Préparation EPMSP ET EPSMSP - Sécurisation des publics	35 h
M02-BC3 - BC3 CPJEPs - L'environnement professionnel, les partenaires et la communication	94 h
M03-BC2 - BC2 CPJEPs - Animation des temps de vie quotidienne de groupe	77 h
M04-BC1 - BC1 CPJEPs - Conception et animation d'activités	140 h
M05 - Préparation certification et Certification	21 h
M06 - Bilans	7 h
RAN - Remise à niveau	84 h
SP - Soutien personnalisé	70 h
PREPAF - Préparation à l'après formation	21 h
Stage en structure d'accueil et de loisirs	508 h

Objectifs de résultats

Taux de réussite à la qualification = 80 %. Taux d'accès à un emploi à temps plein dans le secteur = au moins 70% à 6 mois. Résultats issus de l'analyse de nos outils de suivi de l'efficacité des actions dans le cadre de nos Objectifs Politique Qualité.

Indicateurs de résultats 2024 (fin de l'action en avril 2025)

Les indicateurs seront disponibles dès la fin de l'action (Nbre apprenants, Taux de réussite à la certification, Taux d'insertion emploi/formation, Taux de satisfaction, taux d'abandon, taux de recommandation)

Débouchés

- Retour à l'emploi dans les métiers de l'animation d'activités culturelles ou ludiques, et l'animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents
- Formacode : 44067 Animation socioculturelle

Méthodes mobilisées

- Modalités pédagogiques : supports de cours papiers, plateforme E Learning, (livret).
- Modalités outils : présentiel, supports PPT, tableaux, kit outils propres à la formation.
- Moyen pédagogique : équipe pédagogique dédiée et spécialisée

Modalités d'évaluation / validation

- Attestations de fin de formation, Attestation de compétences et de suivi d'acquis en entreprise
- CPJEPs Mention « Animateur d'activité et de Vie Quotidienne », si validation de chacun de ses 3 blocs de compétences, au cours des épreuves suivantes :
 - Bloc de compétences 1 : Production de document écrit personnel présentant 3 préparations de séances d'activités, conduite d'une séance d'activités (30mn à 60mn) et d'un entretien (30mn)
 - Bloc de compétences 2 : Production d'un document écrit personnel présentant 2 actions d'animation de vie quotidienne et d'un entretien (30mn)
 - Bloc de compétences 3 : Production d'un document écrit personnel portant sur sa structure, son fonctionnement et sa contribution au fonctionnement de celle-ci et d'un entretien (30mn)

Équivalence : se référer à l'arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Passerelle : se référer à l'arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Site accessible aux personnes à mobilité réduite
- Le référent handicap du site de formation est à votre disposition pour étudier des adaptations et/ou aménagements facilitant votre parcours de formation

Coût pédagogique : 8 722,70 € (prise en charge par France Travail Grand Est). Action agréée au titre de la rémunération et de la protection sociale.

Lieu de formation : POINFOR – 3 Rue Archimède– 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC

Contact : Laurent NICOLLEAU ☎ 03.25.70.47.47 / laurent.nicolleau@poinfor.org

Cette formation bénéficie d'un financement de France Travail Grand Est

Formation et sites accessibles aux personnes en situation de handicap

<https://www.formation.grandest.fr> <https://www.facebook.com/PoinforGE> www.poinfor.org